



procédure de bornage judiciaire au tribunal d'Instance

Par 1-tègre, le 25/09/2019 à 00:08

Suite à une conciliation j'ai procédé à un bornage amiable auprès d'un expert-géomètre qui réalise un procès verbal de bornage amiable. Mon voisin sur conseil de sa fille avocate ne se déplace pas à la convocation de l'expert-géomètre, ne fournit aucun document, ne signe pas le procès verbal de bornage amiable, malgré la relance en recommandée de l'expert-géomètre, le comportement de la fille avocate de mon voisin est ignoble et ne respecte pas la "déontologie des avocats". L'expert-géomètre m'a remis un Procès Verbal de Carence pour faire valoir mes droits. Je vous demande la procédure en détail à effectuer auprès du Tribunal d'Instance et les documents à joindre en plus du Procès Verbal de Carence à ma demande de bornage judiciaire.

cordialement